

Barème des honoraires

Au 1^{er} janvier 2024
 (TTC*, charge acquéreur)

Prix de vente (appartements, maisons et terrains)	Honoraires TTC
< 90 000€	5 000€ TTC
De 90 000€ à 120 000€	6 %
De 121 000€ à 180 000€	5 %
De 181 000€ à 280 000€	4.5 %
De 281 000€ à 400 000€	4 %
>400 000€	3.5 %

Fonds de commerces Locaux commerciaux	10 %
Terrains agricoles Terrains de loisirs Terrains forestiers	15 %
Estimation sans mise en vente (remboursé si mise en vente)	120€
Estimation avec mise en vente	0€

*TVA au taux en vigueur de 20 % incluse